

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2102

26 septembre 2007

### SOMMAIRE

ArchiMed S.A. ....	100877	Mondi International .....	100869
Bitaine Partner Luxembourg S.à r.l. ....	100850	New2DM S.A. ....	100871
Bülow Design Management S.à r.l. ....	100850	Osdi .....	100896
CB Diagnostics Luxembourg .....	100852	Parkridge Italy Offices S.à r.l. ....	100885
Chris Hairdressing S. à r.l. ....	100891	Parkridge Retail Ukraine S.à r.l. ....	100885
Compagnie Royale du Parc S.A. ....	100892	Power Group Holding S.A. ....	100869
Coral Holding S.A. ....	100885	Pribinvest S.A. ....	100891
EPI Oakwood LP 2 S.à r.l. ....	100869	Provali Luxembourg S.e.c.s. ....	100878
EPI Oakwood LP 4 S.à r.l. ....	100868	Provali Luxembourg S.e.c.s. ....	100884
EU Enlargement Fund Participations (Luxembourg) S.A. ....	100885	Raiffeisen EU Enlargement Fund Participations (Luxembourg) S.A. ....	100885
European Consultants (Luxembourg) S.A. ....	100870	Robur International, Sicav .....	100870
euroscript Luxembourg Gesellschaft mit beschränkter Haftung .....	100867	Salcon S.A. ....	100877
Immobilière Norman S.A. ....	100885	Salwa .....	100886
Iskra S.A. ....	100870	Sorting Real Estate Company SA .....	100888
Lauriane Investissements Internationaux Holding S.A. ....	100868	Studi di Impresa e Mercati Immobiliari Srl .....	100893
LGIG Property D5 S.à r.l. ....	100871	Swedbank Robur International .....	100870
LGIG Property D6 S.à r.l. ....	100878	Torpet GmbH .....	100850
Liexco S.A. ....	100852	TPL Geislingen S.à r.l. ....	100868
LSF4 Mega Investments II S.à r.l. ....	100870	TPL Glauchau S.à r.l. ....	100868
LSF4 Mega Investments II S.à r.l. ....	100894	Tyler S.A. ....	100867
Malon Luxembourg S.A. ....	100865	W.D. S.C.I. ....	100886
M.B.K. ....	100896	Wilton Holding S.A. ....	100852
		Yarmouk Holding .....	100889

**Bülow Design Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 90.784.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007099920/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04152. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

**Torpet GmbH, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 86.651.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007099921/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04155. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

**Bitaine Partner Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 3, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.776.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le trois août.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Xavier Bitaine, gérant, demeurant à B-5760 Virton, rue du Vieux-Virton

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet la vente et consultance en boulangerie-pâtisserie, avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de BITAINE PARTNER LUXEMBOURG S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en cent parts sociales (100) de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

**Art. 7.** Les cent parts sociales (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément

**Art. 8.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2007.

#### *Frais*

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ huit cents soixante-dix euros (EUR 870,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

#### *Décisions*

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Xavier Bitaine, prédit.

2.- La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

3.- Le siège social est établi à L-4220 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: X. Bitaine, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 août 2007, Relation: EAC/ 2007/ 9495. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 août 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007100146/203/83.

(070113327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

**Liexo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 44.567.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007099922/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04716. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

**Wilton Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 106.098.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007099930/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11117. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

**CB Diagnostics Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 122.409.

In the year two thousand and seven, on the twenty third day of the month of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the associates of CB DIAGNOSTICS LUXEMBOURG S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg incorporated on 27th November 2006 by deed of the undersigned, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 140 page 6696, on the 8th February 2007. The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on 17th January 2007 by deed of notary Henri Hellinckx, not yet published in the Memorial.

The meeting was presided by M<sup>e</sup> Céline Larmet, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer M<sup>e</sup> Philippe Prussen, maître en droit, residing in Luxembourg. The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The associates represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list signed by the proxy holder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all forty five million four hundred thousand (45,400,000) Shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the associates of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. The agenda of the meeting is as follows:

(I) Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company (the «Article») in their entirety as set forth in the amended and restated articles, substantially in the form attached to the proxies.

(II) Appointment of Mr Magnus Lundberg as a new manager (gérant) of the Company for an undetermined period (subject to the provisions of the Articles).

Thereafter the following resolutions were passed:

*First resolution*

The meeting of the Shareholders unanimously resolved to amend and restate the Articles a in their entirety, to read as follows:

Amended and restated articles of association of CB DIAGNOSTICS LUXEMBOURG S.à r.l.

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name CB DIAGNOSTICS LUXEMBOURG (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter (the «Shareholders»). The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Director or as the case may be the Board of Directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the Director, or as the case may be the Board of Directors, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Director or as the case may be the Board of Directors.

**Art. 5. Share capital.**

5.1 The issued share capital of the Company is set at forty five million four hundred thousand Swedish Kronor (SEK 45,400,000.-) divided into

- four million five hundred and forty thousand (4,540,000) class A shares (the «Class A Shares»),
- four million five hundred and forty thousand (4,540,000) class B shares (the «Class B Shares»),
- four million five hundred and forty thousand (4,540,000) class C shares (the «Class C Shares»),
- four million five hundred and forty thousand (4,540,000) class D shares (the «Class D Shares»),
- four million five hundred and forty thousand (4,540,000) class E shares (the «Class E Shares»),
- four million five hundred and forty thousand (4,540,000) class F shares (the «Class F Shares»),
- four million five hundred and forty thousand (4,540,000) class G shares (the «Class G Shares»),
- four million five hundred and forty thousand (4,540,000) class H shares (the «Class H Shares»),
- four million five hundred and forty thousand (4,540,000) class I shares (the «Class I Shares»), and
- four million five hundred and forty thousand (4,540,000) class J shares (the «Class J Shares»)

(together the «Shares» and each a «Share»)

each Share with a nominal value of one Swedish Kronor (SEK 1.-) and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation (the «Articles»).

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.4.1 The «Cancellation Value Per Share» shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2 The «Total Cancellation Amount» shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

## **Art. 6. Transfer of Shares.**

### **6.1 General**

6.1.1. Except as provided for by mandatory provisions of law, any Transfer restrictions set out in the present Articles may be waived by Shareholders representing at least 75% of the Shares issued in the Company.

6.1.2 Except as otherwise specifically set out in these Articles, any Transfers of Shares or any security or right convertible, exercisable or exchangeable into Shares (including the Warrants) (together the «Securities») (between Securities Holders or to Person other than a Securities Holder, ) shall always be subject to, and will be effective and recognised by the Company only if realised in compliance with the provisions set out in these Articles. Any recognition or inscription of a Transfer of Securities will be subject to compliance with the provisions set out in the present Articles.

6.1.3 Transfers of Securities shall be subject to the approval of a General Meeting of Shareholders resolving at majority of at least 75 % of the share capital of the Company (except for Transfers between or to any CINVEN Shareholders, and in any case subject to the provisions of article 6.1.1).

6.1.4 Any Transfer of Securities shall in addition as otherwise set out in the present Articles and in particular under this article 6, be subject to the Transferee in each case accessing and becoming a party to any Arrangement (if any).

### **6.2 Tag Along**

No transfer of Share may be made to a third party if it results in a Sale, unless the proposed transferee (the «Acquirer») has made an unconditional offer to all Shareholders to acquire a pro rata proportion of all the other issued Shares (other than the Shares held by any holder who is acting in concert with the Acquirer of the Shares but including any Shares to be issued immediately prior to such Sale upon the exercise of any Warrants) on the same terms and conditions (including as to the price) as those of the Transfer and as may be set out in, and subject to the provisions of any Arrangement (if any). The offer shall remain open for acceptance for not less than 10 Business Days. No offer shall be required pursuant to the present article if a Drag Along Notice has been received in accordance with article 6.3 This article does not apply to Transfers between or to any CINVEN Shareholders, and always remains subject to the provisions of an Arrangement (if any).

### **6.3. Drag Along**

6.3.1 Subject to any provision of any Arrangement (if any), if the effect of any bona fide arms length Transfer of any Securities (the «Triggering Transfer») would result in there being a Sale, the holder thereof (or, if there is more than one holder thereof, any of them) (the Calling Holders) shall have the right to require all the other holders of Shares (the «Called Security Holders») to Transfer within 10 business Days of demand being made by the Calling Holders by notice in writing to the Called Holders all (but not some only) of their Securities. The Transfer shall be on the same terms and conditions (including as to price) as shall have been agreed between the Calling Holders and the proposed transferee subject to the provision of any Arrangement (if any). The right of the Calling Holders shall be exercised by the Calling Holders giving written notice to the Called Holders (the «Drag Along Notice») with a copy to the Company and accompanied by copies of all documents required to be executed by the Called Holders to give effect to the required Transfer.

6.3.2 If a Called Holder makes default in transferring its Securities pursuant to this article 6.3.

6.3.2.1 the chairman for the time being of the Company or some other person duly nominated by a resolution of the Board for that purpose shall be deemed to be the duly appointed agent of such holder with full power to execute, complete and deliver in the name and on behalf of such holder all documents necessary to give effect to the Transfer of the relevant Shares to the relevant Transferee;



6.3.2.2 the Board may receive and give a good discharge for the purchase money on behalf of the holder and enter the name of the Transferee in the relevant register of the relevant Securities as the holder by transfer of the relevant Securities; and

6.3.2.3 the Board shall forthwith pay the purchase money, without interest and less any sums owed to the Company, to the Called Holders.

By subscribing or otherwise acquiring any Securities in the Company, each Holder irrevocably appoints the Board of Directors to act as its agent pursuant to the article 6.3 and to take any steps as may be required hereunder and to effect such.

#### 6.4. Compulsory Transfers

6.4.1 The Board of the Company shall be entitled at any time following a Cessation Date to serve a written notice (the «Compulsory Transfer Notice») on:

6.4.1.1 all or any member of the Departing Manager's Group in respect of their holding of Sweet Equity Shares and/or Warrants; and/or

6.4.1.2 any Management Shareholder in respect of their holding of Sweet Equity Shares and/or Warrants allocable or held for a departing Manager or the Departing Manager's Group as the case may be,

(collectively, the «Relevant Members» and each a «Relevant Member»). 6.4.2 The Compulsory Transfer Notice may require the Relevant Member(s) within 10 Business Days from the date of the Compulsory Transfer Notice, to transfer such number and class of Sweet Equity Shares and/or Warrants held by him/it allocable to any Departing Manager to such person(s) in accordance with and subject to the provision of any Arrangement (if any). 6.4.3 If the Relevant Member(s) make(s) default in transferring the Sweet Equity Shares and/or Warrants required to be transferred under article 6.4, the provisions shall apply (references therein to the Called Holder, Securities, transferee and documents being construed in accordance with the provisions of this article 6.4 as well as any relevant provision of any Arrangement

### **Art. 7. Management of the Company.**

7.1 The Company is managed by one or several directors (each a «Director» (gérant) or a «Board Member») who need not be Shareholders.

7.2 They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the General Meeting, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Directors are appointed for an undetermined period. The Directors may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

7.3 In the case of more than one Director, the Directors constitute a board of directors (conseil de gérance) the «Board» or the Board of Directors»). Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Directors may be represented at meetings of the Board by another Director without limitation as to the number of proxies which a Director may accept and vote.

7.4 Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to the Board Members seven days at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice and the notice shall, in this case, be given 48 hours in advance. This notice may be omitted in case of assent of each Director in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.

7.5 Decisions of the Board of Directors are validly taken by the approval of the majority of the Directors of the Company (including by way of representation). The Board of Directors may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Directors' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the joint signature of any two Directors or as may be resolved by the Board.

7.6 The Company will be bound by the signature of the sole Director in the case of a sole Director, and in the case of a Board of Directors by the joint signature of any two Directors. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole Director if there is only one Director, by the Board or jointly by two of the Directors.

### **Art. 8. Liability Directors.**

8.1 The Director(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes

involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any Director or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each Shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by Shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company Law in writing (to the extent permitted by law) or at General Meetings. Any regularly constituted Meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a Meeting the Meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the General Meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital. The same majority shall apply on a second convening or consultation with the same agenda.. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least 75% of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 Shareholders, an annual General Meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1st March of each year and ends on the last day of the month of February of the next year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 28th February 2007.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Director or as the case may be, the Board of Directors.

The financial statements are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.**

13.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

13.2 The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting in accordance with the provisions set forth hereafter.

13.3. The Shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Director, or as the case may be the Board of Directors, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting



year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

13.4. The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting in accordance with the provisions set forth hereafter. The General Meeting may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

13.5. the dividends declared may be paid in any currency selected by the Director or as the case may be the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Director or as the case may be the Board of Directors. The Director or as the case may be the Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

13.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

13.6.1 an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all Shareholders pro rata to their Shares regardless of Class, then

13.6.2 the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence)

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the General Meeting of Shareholders who will specify their powers and remunerations.

#### **Art. 15. Definitions.**

**Arrangement** Means any Shareholder or like agreement as may from time to time exists between Shareholders of the Company (which must in such case always include the CINVEN Shareholders / and to which the Company is a party or which has been notified to the Company (if any).

**Available Amount** Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

**Business Day** Means a day (excluding Saturdays) on which banks are generally open in London, Stockholm and Luxembourg City for the transaction of normal banking business.

**Cessation Date** Means the date upon which a Group Manager becomes a Departing Manager.

**CINVEN Shareholders** Means any of Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership, Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership, Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership, Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership, Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership, Fourth Cinven Fund Co-Investment Partnership, Fourth Cinven Fund (MACIF) Limited Partnership

**Departing Manager** Means a Group Manager or other Person who holds Securities (direct or indirect rights thereto) whether directly or indirectly through Interests held in a Management Shareholder, who ceases to be an employee or director of one or more Group Companies (and does not begin or continue to be employed by or otherwise provide services to any Group Company) or any Group Manager or other Person who holds Securities (direct or indirect rights thereto) whether directly or indirectly through Interests held in a Management Shareholder, whose services are otherwise provided to one or more Group Companies and who ceases to provide such services (and does not become or continue to be an employee or director of one or more Group Companies);

**Departing Manager's Group** Means:

(a) a Departing Manager; and

(b) the nominee or trustee(s) for the time being of a family trust of the Departing Manager holding Securities (or rights relating thereto), as applicable.

**General Meeting** Means the general meeting of the Shareholders of the Company (or written resolution to the extent permitted by law)

**Group** means the Company and all those companies controlled by the Company from time to time, or any of them, as the context requires, and references to Group Company and member of the Group shall have a corresponding meaning;

**Group Manager** Means any person referred to as «Manager» in any Arrangement (if any) or beneficiary party to an Arrangement and being referred as such in the relevant deed of adherence or accession or similar document.

**Interest** Means an interest of any kind whatsoever in any Security or any right to control the voting or other rights attributable to any Security, disregarding any conditions or restrictions to which the exercise of any right attributed to such interest may be subject;

**Interim Account Date** Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

**Interim Accounts** Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

**Investor** Means the CINVEN Shareholders and any person referred as «Investor» or like Shareholder in any deed of adherence or like agreement to on Arrangement (if any).

**Management Shareholder** Means Corport 123 AB and any other company or investment vehicle fiduciary or entity holding Shares (or as the case may be Securities) for or allocable to any Group Manager.

**Person** Means any, individual or any entity of any nature whatsoever with or without legal personality.

**Sale** Means the Transfer (whether through a single transaction or a series of transactions) of the Shares as a result of which any person (or persons acting in concert with each other) acquires or would acquire legal or beneficial ownership over that number of Shares (as applicable) which, in aggregate, would confer more than 50 per cent of the voting rights normally exercisable at General Meetings or, provided that there shall be no Sale as a result of any Transfer made to an Investor or a member of the CINVEN Shareholder Group or Management Shareholder or as may be provided in an Arrangement (if any);

**Securities Holder** Means any holder of Securities

**Sweet Equity Shares** Means the portion of Shares designated as such in the register of shareholders of the Company

**Transfer** Means any sale, transfer or any other disposition (including by way of mortgage, charge, pledge, encumbrance or other security interest) of any Interest in any Security (including any voting right attached to it) whether or not by the relevant holder, for consideration, by operation of law or effected by an instrument in writing or otherwise;

**Warrants** Means any warrants exercisable into Shares of the Company pursuant to the terms of the relevant warrant instrument (if any)

**Art. 16. Sole Shareholder.** If, and as long as one Shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single Shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 17. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the Shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Second resolution*

The meeting of the Shareholders unanimously resolved to appoint Mr Magnus Lundberg, born on 12th March 1956, in Finland, residing at Slanvagen 15, 756 55, Uppsala, Sweden, as a new manager (gérant) of the Company for an undetermined period (subject to the provisions of the Articles)

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxy holder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille sept, le vingt-troisième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de CB DIAGNOSTICS LUXEMBOURG S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée le 27 novembre 2006 par acte du sous-signé, notaire, de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C,

Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 140 page 6696, le 8 février 2007. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 17 janvier 2007 par acte du notaire Maître Henri Hellinckx, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par M<sup>e</sup> Céline Larmet, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire et scrutateur M<sup>e</sup> Philippe Prussen, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

La présidente a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. Les associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Il appert de ladite liste de présence que la totalité des quarante cinq millions quatre cent milles (45.400.000) Parts Sociales émises de la Société étaient représentées à l'assemblée générale et les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

(I) Modification et refonte des statuts de la Société (les «Statuts») dans leur totalité telle que présenté dans les statuts coordonnés, pour l'essentiel dans la forme jointe aux procurations.

(II) Désignation de M Magnus Lundberg comme nouveau gérant de la Société, pour une période indéterminée (sous réserve des dispositions des Statuts).

Après délibération, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée des Associés a résolu à l'unanimité de modifier et d'effectuer la refonte des Statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés (les «Associés»), une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CB DIAGNOSTICS LUXEMBOURG (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement de parts sociales, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le Gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

**Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à quarante-cinq millions quatre cent mille couronnes suédoises (SEK 45.400.000,-) divisé en:

- quatre millions cinq cent quarante mille (4.540.000) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»),
  - quatre millions cinq cent quarante mille (4.540.000) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»),
  - quatre millions cinq cent quarante mille (4.540.000) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»),
  - quatre millions cinq cent quarante mille (4.540.000) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»),
  - quatre millions cinq cent quarante mille (4.540.000) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»),
  - quatre millions cinq cent quarante mille (4.540.000) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»),
  - quatre millions cinq cent quarante mille (4.540.000) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»),
  - quatre millions cinq cent quarante mille (4.540.000) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»), et
  - quatre millions cinq cent quarante mille (4.540.000) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»),
- (ensemble les «Parts Sociales» et chacune une «Part Sociale»)

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1,-) et ayant les droits et obligations précisés dans les présents statuts (les «Statuts»).

5.2 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par une annulation de Parts Sociales, y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Classes de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette (ces) Classe(s). Dans le cas de rachats et annulations de classes de Parts Sociales, ces annulations et rachats de Parts Sociales se feront dans l'ordre alphabétique inverse (en débutant par la Classe J).

5.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 5.3), cette Classe de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs, au pro rata de leur participation dans cette classe, au Montant Disponible (avec la limite toutefois du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'Assemblée Générale) et les détenteurs de Parts Sociales des Classes de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe concernée qu'ils détenaient et qui ont été annulées.

5.4.1 La «Valeur d'Annulation Par Part Sociale» est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales qui devra être rachetée et annulée.

5.4.2 Le «Montant Total d'Annulation» sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour les Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Classe concernée au moment de l'annulation de la Classe concernée, sauf s'il en a été décidé autrement par l'Assemblée Générale selon les modalités prévues pour la modification des présents Statuts, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.4.4 Lors du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale deviendra due et payable par la Société.

## **Art. 6. Transfert de Parts Sociales.**

### **6.1 Généralités**

6.1.1 Sous réserve des dispositions impératives prévues par la loi, les Associés représentant au moins 75% des Parts Sociales émises par la Société peuvent renoncer à toutes restrictions de Transfert telles que prévues dans les présents Statuts.

6.1.2 Sauf disposition spécifique contraire des présents Statuts, tout Transfert de Parts Sociales ou de tout titre ou droit convertible, exerçable ou échangeable en Parts Sociales (y compris les Warrants) (ensemble les «Titres») (entre les Détenteurs de Titres ou à une Personne autre qu'un Détenteur de Titres), sera toujours soumis aux présents Statuts et ne seront effectifs et reconnus par la Société que s'il(s) sont en accord avec les dispositions des présents Statuts. Toute reconnaissance ou inscription d'un Transfert de Titres doit être conforme aux dispositions des présents Statuts.

6.1.3 Les Transferts de Titres sont sujets à l'approbation de l'Assemblée Générale des Associés par une résolution prise à une majorité d'au moins 75% du capital social de la Société (sauf pour les Transferts entre ou à des Associés CINVEN, et dans tous les cas en accord avec les dispositions de l'article 6.1.1).

6.1.4 Tout Transfert de Titre sera soumis, en outre, sauf stipulation contraire des présents Statuts et plus particulièrement de cet article 6, à chaque fois à l'adhésion par le cessionnaire à tout Accord (le cas échéant).

### **6.2 Tag along**

Aucun transfert de Parts Sociales ne peut être fait à un tiers si cela résulte en une Vente, à moins que le cessionnaire proposé (l'«Acquéreur») ait fait une offre inconditionnelle à tous les Associés afin d'acquérir une proportion au pro rata de toutes les autres Parts Sociales émises (autres que les Parts Sociales détenues par un détenteur qui agit de concert avec l'Acquéreur des Parts Sociales, mais y compris les Parts Sociales émises immédiatement avant cette Vente par l'exercice de tout Warrant) selon les mêmes conditions générales (y compris en ce qui concerne le prix) que celles applicables au Transfert et telles que prévues et sujettes aux dispositions de tout Accord (le cas échéant). L'offre reste ouverte à acceptation pendant un minimum de 10 Jours Ouvrables. Aucune offre n'est requise en relation avec le présent

article si une Notice Drag Along a été reçue conformément à l'article 6.3. Cet article ne s'applique pas aux Transferts entre ou à tout Associé CINVEN, et reste toujours sujet aux dispositions de tout Accord (le cas échéant).

### 6.3. Drag Along

6.3.1 Sous réserve de toute disposition de tout Accord (le cas échéant), si l'effet de tout Transfert de Titres de bonne foi et fait dans des conditions commerciales normales (le «Transfert Déclencheur») est une Vente, le détenteur de ces Titres (ou, s'il y a plus d'un détenteurs, chacun d'entre eux) (les «Détenteurs Appelants») ont le droit de demander à tous les autres détenteurs de Parts Sociales (les «Détenteurs de Titres Appelés») de transférer dans les 10 Jours Ouvrables à partir de la demande qui a été faite par les Détenteurs Appelants par avis écrit adressé aux Détenteurs Appelés tous (mais pas certains seulement) de leur Titres. Le Transfert se fera dans les mêmes conditions générales (y compris en ce qui concerne le prix) que celles convenues entre les Détenteurs Appelants et le cessionnaire proposé, sous réserve des dispositions de tout Accord (le cas échéant). Le droit des Détenteurs Appelants est exécuté par un avis écrit délivré par les Détenteurs Appelants aux Détenteurs Appelés (la «Notice Drag Along»), avec copie à la Société et en attachant les copies de tous les documents dont l'exécution est requise par les Détenteurs Appelés afin de donner effets audit Transfert.

6.3.2 Si un Détenteur Appelé fait défaut au Transfert des Titres prévu dans l'article 6.3:

6.3.2.1 Le président actuel du conseil de gérance de la Société ou toute autre personne qui aura été nommée par une résolution du Conseil de Gérance pour cet objet est considéré comme l'agent valablement nommé pour un tel détenteur, il a tous les pouvoirs pour exécuter, compléter et délivrer au nom et place de ce même détenteur tous les documents nécessaires afin de donner effet au Transfert des Parts Sociales concernées au Cessionnaire concerné;

6.3.2.2 Le Conseil peut recevoir et accorder une décharge valable pour les sommes relatives à l'achat au nom du détenteur, et inscrire le nom du Cessionnaire dans le registre des Titres concernés en tant que détenteur par voie de transfert des Titres concernés; et

6.3.2.3 Le Conseil devra payer immédiatement, aux Détenteurs Appelés, les sommes relatives à l'achat, sans intérêts et en retranchant toute somme due à la Société.

En souscrivant ou en acquérant de toute autre manière des Titres dans la Société, chaque Détenteur nomme irrévocablement le Conseil de Gérance pour agir comme son agent conformément à l'article 6.3 et de prendre et exécuter toute mesure qui peut être requise par les présents Statuts.

### 6.4 Transferts Obligatoires

6.4.1 Le Conseil de la Société est autorisé à tout moment après une Date de Cessation d'envoyer une notice écrite (la «Notice de Transfert Obligatoire») à:

6.4.1.1 tous ou l'un des membres d'Administrateurs du Groupe Partants, du fait du nombre de «Sweet Equity Shares» et/ou Warrants qu'il détient; et/ou

6.4.1.2 tout Administrateur Associé du fait de sa détention de «Sweet Equity Shares» et/ou Warrants attribuable ou détenus pour un Administrateur Partant ou un Administrateur du Groupe Partant t, selon le cas,

(ensemble, les «Membres Concernés» et chacun un «Membre Concerné»).

6.4.2 La Notice de Transfert Obligatoire peut exiger d'un Membre Concerné de transférer un nombre et une classe précise de «Sweet Equity Shares» et/ou Warrants détenus par lui, attribuable à un Administrateur Partant, à une telle personne en accord et sous réserve des dispositions d'un quelconque Accord (le cas échéant).

6.4.3 Si le(s) Membre(s) Concerné(s) ne transfère(nt) pas les «Sweet Equity Shares» et/ou Warrants dont le transfert est requis sous l'article 6.4, les dispositions s'appliquent (les références au Détenteur Appelé, aux Titres, cessionnaire et documents devant être interprétés en accord avec les dispositions de cet article 6.4 de même que toute disposition s'y référant dans tout Arrangement.

## Art. 7. Gérance de la Société.

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants (chacun un «Gérant» ou un «Membre du Conseil»), Associés ou non.

7.2 Ils sont nommés et révoqués par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

7.3 Au cas où il y aurait plus d'un Gérant, les Gérants constituent un conseil de gérance (le «Conseil» ou le «Conseil de Gérance»). Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de Gérance par un autre Gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et voter.

7.4 Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance doit être donné aux Membres du Conseil au moins sept jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront



mentionnés dans l'avis de convocation et avis doit être donné dans ce cas quarante-huit heures avant la date prévue pour la réunion. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

7.5 Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des Gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le Conseil de Gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des Gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis avec la signature conjointe de deux Gérants ou tel que décidé par le Conseil.

7.6 La Société sera engagée par la signature du Gérant unique en cas d'un seul Gérant, et dans le cas d'un Conseil de Gérance, par la signature conjointe de deux Gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le Conseil ou conjointement par deux Gérants.

#### **Art. 8. Responsabilité des Gérants.**

8.1 Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations prévues à ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

8.3 Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4. Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque Associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute Assemblée des Associés par un mandataire spécial.

**Art. 10. Assemblées Générales.** Les décisions des Associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la Loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'Assemblées. Toute Assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière responsabilité des associés de la Société.

Les Assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'Assemblée. Si l'entière responsabilité du capital social de la Société est représentée à une Assemblée, l'Assemblée peut être tenue sans convocation préalable.



Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux Associés à leur adresse inscrite dans le registre des Associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable. A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'Assemblée Générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. La même majorité s'applique à une deuxième convocation ou consultation avec le même ordre du jour. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des Associés (y) représentant au moins trois-quarts (75%) du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 Associés l'Assemblée Générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> mars de chaque année et se termine le dernier jour du mois de février de l'année suivante, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 28 février 2007.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année le gérant, ou le cas échéant le Conseil de Gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout Associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.**

13.1 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

13.2 Le solde peut être distribué aux Associés sur une décision de l'Assemblée Générale et selon les dispositions prévues ci-dessous.

13.3 Les Associés peuvent décider de déclarer et de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant ou le cas échéant par le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi, en accord avec les dispositions prévues ci-dessous.

13.4 Le compte de prime d'émission peut être distribué aux Associés par une décision de l'Assemblée Générale en accord avec les dispositions prévues ci-dessous. L'Assemblée Générale peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

13.5 Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute devise choisie par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance, et peuvent être payées aux lieux et places déterminés par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut procéder à une détermination finale du taux de change applicable afin de convertir les dividendes dans la devise de leur paiement. Un dividende, déclaré mais non payé, sur une Part Sociale pendant cinq années ne peut pas être réclamé par le détenteur de la Part Sociale concernée, le dividende est forfaité par le détenteur d'une telle Part Sociale, et est reversé à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs de Parts Sociales.

13.6 Dans le cas d'une déclaration de dividende, un tel dividende est alloué et payé comme suit:

13.6.1 un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale est distribué de manière égale à tous les Associés au pro rata de leurs Parts Sociales, quelle que soit leur Classe, puis

13.6.2 le solde du montant total distribué est alloué dans sa totalité aux détenteurs de la dernière classe en ordre alphabétique inversé (i.e. d'abord la Classe de Parts Sociales J, puis si ces derniers n'existent pas, Classe de Parts Sociales I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'existent plus que les Parts Sociales de Classe A).

**Art. 14. Dissolution.** Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Définitions.**

**Accord** Signifie tout pacte d'associés ou convention similaire qui peut de temps en temps exister entre Associés de la Société (qui doit dans ce cas toujours inclure les Associés Cinvén/ et auquel la Société est partie ou qui a été notifié à la Société;

**Montant disponible** Signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmentés de (i) la prime d'émission librement distribuable et de toute autre réserve librement distribuable et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales annulée mais diminuée de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées

en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts, déterminées chaque fois sur base des Comptes Intérimaires afférents (pour éviter tout doute, sans double calcul) de sorte que:

$$AA = (NP+P+CR)-(L+LR)$$

Whereby

AA= Montant Disponible

NP= Profits nets (y compris les profits reportés)

P= tout produit d'action librement distribuable et autre réserve librement distribuable

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales qui doit être annulée

L= Pertes (y compris les pertes reportées)

LR= toute somme à placer en réserves conformément aux exigences de la loi ou des Statuts;

**Jour Ouvrable** Signifie tout jour (sauf le samedi) où les banques sont en général ouvertes à Londres, Stockholm et Luxembourg-Ville pour les opérations bancaires courantes;

**Date de Cessation** Signifie la date à laquelle un Administrateur du Groupe devient un Administrateur Partant;

**Associés CINVEN** Signifie l'un quelconque parmi Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership, Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership, Fourth Cinven Fund (No.3-VCOC) Limited Partnership, Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership, Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership, Fourth Cinven Fund Co-Investment Partnership, Fourth Cinven Fund (MACIF) Limited Partnership;

**Administrateur Partant** Signifie un Administrateur du Groupe ou toute autre Personne qui détient des Titres (des droits directs ou indirects y afférent) soit directement ou indirectement par des Intérêts détenus dans un Administrateur Associé, qui cesse d'être un employé ou un administrateur d'une ou plusieurs Société(s) du Groupe (et ne commence ni ne continue à être un employé ou à fournir des services à une Société du Groupe) ou à un Administrateur du Groupe ou toute autre Personne qui détient des Titres (des droits directs ou indirects y afférent) soit directement ou indirectement par les Intérêts détenus dans un Administrateur Associé dont les services sont autrement fournis à une ou plusieurs Sociétés du Groupe et qui cesse de fournir de tels services (et ne commence ni ne continue à être un employé ou de fournir des services à une Société du Groupe);

**Administrateur du Groupe Partant** Signifie

(a) un Administrateur Partant, et

(b) un «nominee» ou «trustee» pour le trust familial de l'Administrateur Partant détenant des Titres(ou des droits y afférent) comme applicable;

**Assemblée Générale** Signifie l'assemblée générale des Associés de la Société (ou des résolutions écrites dans les limites permises par la loi);

**Groupe** Signifie la Société et toutes les sociétés contrôlées par la Société de temps en temps, ou l'une quelconque d'entre elles selon que les circonstances l'exigent, et les références à une Société du Groupe ou à un membre du Groupe auront la même signification;

**Administrateur du Groupe** Signifie toute personne à laquelle il est fait référence en tant qu'«Administrateur» dans tout Accord (le cas échéant) ou en tant que partie bénéficiaire d'un Accord et à laquelle on se réfère en tant que telle dans un acte d'adhérence, acte d'accession ou tout document similaire;

**Intérêt** Signifie un intérêt de toute sorte dans un quelconque Titre ou tout droit de contrôle sur les votes ou autre droit attribuable à un Titre, en ignorant toute condition ou restriction à laquelle l'exercice d'un tel droit pourrait être soumis.

**Date de Comptes Intérimaires** Signifie la date non inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.

**Comptes Intérimaires** Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

**Investisseur** Signifie les Associés CINVEN et toute personne à qui il est fait référence comme Investisseur ou Associé dans tout acte d'adhérence ou convention similaire d'accession à un Accord (le cas échéant).

**Administrateur Associé** Signifie Corport 123 AB et toute autre société ou véhicule fiduciaire d'investissement ou entité détenant des Parts Sociales (ou le cas échéant des Titres) pour le bénéfice de ou allouable à un Administrateur du Groupe.

**Personne** Signifie tout individu ou entité de toute nature avec ou sans personnalité juridique.

**Vente** Signifie le Transfert (soit par une seule transaction ou une série de transactions) des Parts Sociales dont le résultat implique que toute personne (ou des personnes qui se sont concertées) acquiert ou devrait acquérir la propriété légale ou bénéficiaire de ces Parts Sociales, qui, au total, conférerait plus de 50 pour-cent des droits de vote normalement exerçables lors d'une Assemblée Générale ou, à condition qu'il n'y ait pas de Vente en conséquence d'un Transfert fait à un Investisseur ou un membre du groupe des Associés CINVEN ou un Administrateur Associé ou comme prévu dans un Accord (le cas échéant).

**Détenteur de Titres** Signifie tout détenteur de Titres

**Sweet Equity Share** Signifie la partie des Parts Sociales désignées comme telles dans le registre des Associés de la Société.

**Transfert** Signifie toute vente, transfert ou toute autre disposition (en incluant l'hypothèque, le nantissement, le gage, nantissement hypothécaire) ou toute autre sûreté) dans tout Titre (y compris tout droit de vote s'y rattachant), que ce soit ou non pour le détenteur concerné, du fait d'une opération de la loi ou effectué par un instrument écrit ou par tout autre moyen.

**Warrants** Signifie tout warrant exerçable en Parts Sociales se la Société en accord avec les termes de l'instrument de warrant concerné (le cas échéant)

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un Associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les Associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Seconde résolution*

L'assemblée des actionnaires a résolu à l'unanimité de nommer M Magnus Lundberg, né le 12 mars 1956, en Finlande, résidant a Slanvagen 15, 756 55, Uppsala, Sweden, comme nouveau gérant de la société et ce pour une période indéterminée (sous réserve des dispositions des Statuts).

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à deux mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Larmet, P. Prussen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, Relation: LAC/2007/19694. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007100137/211/736.

(070113256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

#### **Malon Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 88.497.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the fifth of July.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

ALBORG PLC, a company incorporated and existing under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar,

here represented by Ms Annette Kull, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Kuwait, on July 4, 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of MALON LUXEMBOURG S.A., a société anonyme, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.497, incorporated pursuant to a notarial deed on 17 July 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1437, on 4 October 2002. The articles of incorporation were amended for the last time on 30 August 2002 pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1589, on 6 November 2002.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following:

- that the share capital of the Company is fixed at three hundred thousand two hundred and fifty Swedish Kronor (SEK 300,250.-) represented by one thousand two hundred and one (1,201) shares with a par value of two hundred and fifty Swedish Kronor (SEK 250.-) each;

- that it is the sole owner of all the shares of the Company and that in such capacity it hereby resolves to dissolve the Company with effect from today;

- that, in its capacity as liquidator of the Company, it declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;

- that, all assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company shall be deemed transferred at book value to the sole shareholder as of the date hereof. The transfer of all assets and liabilities of the Company will be undertaken against the cancellation of the shares held by the sole shareholder in the Company;

- that all rights and obligations of the Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the sole shareholder;

- that the liquidator and sole shareholder has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;

- that the accounts of the Company with respect to all past financial years and the accounts of the Company for the period starting at the end of the last financial year to the present date have been approved at the date of the present meeting;

- that discharge is granted to the directors of the Company for the execution of their mandates;

- that the books and corporate documents of the dissolved Company will be maintained during the period of five (5) years at the following address: 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day cited at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by first and last name, civil status and residence, the proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le cinq juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

ALBORG PLC, une société constituée et existant sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar,

ici représentée par Mademoiselle Annette Kull, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée au Kuwait, le 4 juillet 2007.

laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Cette société est l'actionnaire unique de MALON LUXEMBOURG S.A., une société anonyme ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la référence B 88.497, constituée suivant acte notarié le 17 juillet 2002, publié le 4 octobre 2002 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1437. Les statuts ont été modifiés la dernière fois le 30 août 2002 suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1589, le 6 novembre 2002.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que le capital social de la Société est fixé à trois cent mille deux cent cinquante couronnes suédoises (300.250,- SEK) représenté par mille deux cent une (1.201) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante couronnes suédoises (250,- SEK) chacune;

- que le comparant détient toutes les actions de la Société et qu'en sa qualité d'actionnaire unique, il décide de prononcer la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- qu'en agissant en sa qualité de liquidateur de la Société, le comparant déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- que l'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'associé unique en date d'aujourd'hui. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des actions détenues par l'actionnaire unique dans la Société;

- que tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'actionnaire unique;
- que le liquidateur et associé unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- que les comptes de la Société relatifs aux exercices sociaux passés et les comptes de la Société pour la période allant de la fin du dernier exercice social jusqu'à ce jour ont été approuvés à la date de la présente assemblée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats;
- que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite au porteur de procuration du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Kull, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2007, Relation: EAC/2007/7986. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007100156/239/101.

(070113317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

**Tyler S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 44.751.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

*Administrateur*

Signatures

Référence de publication: 2007099933/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01632. - Reçu 28 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070112471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

**euroscript Luxembourg Gesellschaft mit beschränkter Haftung, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 55, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 26.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007099937/1682/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05526. - Reçu 26 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070112479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

**TPL Glauchau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 123.105.

La dénomination de l'associé ACG REAL ESTATE S.à r.l. a changé et devient à présent:  
TPL EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007099978/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06254. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

---

**Lauriane Investissements Internationaux Holding S.A., Société Anonyme.****Capital social: CHF 250.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 42.097.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

Référence de publication: 2007100168/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06666. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

---

**TPL Geislingen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 123.096.

La dénomination de l'associé ACG REAL ESTATE S.à r.l. a changé et devient à présent:

TPL EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007099979/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06213. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

---

**EPI Oakwood LP 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 124.644.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 16 juillet 2007*

Par résolutions prises en date du 16 juillet 2007, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Ronald Seacombe de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat au 16 juillet 2007.

En conséquence, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Bruno Bagnouls, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Yves Barthels, demeurant au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007100067/6902/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06654. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

---

**EPI Oakwood LP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.667.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 16 juillet 2007*

Par résolutions prises en date du 16 juillet 2007, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Ronald Seacombe de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat au 16 juillet 2007.

En conséquence, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Bruno Bagnouls, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Yves Barthels, demeurant au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007100068/6902/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06653. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

---

**Power Group Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 40.089.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2007100178/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06349. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

---

**Mondi International, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 233.403.000,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 58.464.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007100185/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02720. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

---

**European Consultants (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 85.950.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2007100176/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06336. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

---

**Swedbank Robur International, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. Robur International, Sicav).**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 31.868.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007100224/212/13.

(070113521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

---

**LSF4 Mega Investments II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 125.868.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007100232/5770/12.

(070113306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

---

**Iskra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3377 Leudelange, 13, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 53.335.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

ISKRA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007100213/1486/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04366. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

---

**New2DM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3377 Leudelange, 13, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 108.012.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 3 août 2007.

New2DM S.A.

Signature

Référence de publication: 2007100207/1486/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04361. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

---

**LGIG Property D5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.782.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of August.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH LUXEMBOURG S.à r.l., registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number 118.529, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, here represented by Mrs Cathy Blondel, legal assistant, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on August 8, 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LGIG PROPERTY D5 S.à r.l. (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 8.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder shall be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### **C. Management**

**Art. 10.** The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

**Art. 11.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 14.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 15.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 16.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 17.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 18.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's year commences on 1 January, and ends on 31 December of the same year.

**Art. 20.** Each year on 31 December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed by LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH LUXEMBOURG S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

### *General meeting of shareholders*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
  - Ms Stéphanie Anne Duval, Associate Director, born on 10 June 1971 in Sainte-Catherine, France, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
  - Mr Laurent C. C. M. Bélik, Finance Administration Manager, born on 2 September 1974 in Ixelles, Belgium, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
  - Mr André Bauwens, Senior Accountant, born on 24 February 1966 in Manono, Democratic Republic of Congo, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
  - Mr Martin Pollard, National Director, born on 7 May 1956 in Edgware (UK), residing in 33 Cavendish Square, London W1A 2 NF;
  - Mrs Helen Garbutt, Regional Director, born on 16 October 1964 in Reading (UK), residing in 29, rue de Berri, F-75008 Paris.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le treize août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH LUXEMBOURG S.à r.l, une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.529, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

représentée par Madame Cathy Blondel, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 8 août 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination LGIG PROPERTY D5 S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même



groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister d'une autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normal au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

### B. Capital social - Part sociales

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 7.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 8.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. Gérance

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toute circonstance et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, laquelle déterminera la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique, ou, s'il y en a plusieurs, par la signature individuelle d'un gérant.

**Art. 11.** S'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, lequel peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du Conseil de gérance auront lieu au siège social de la Société, à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Une convocation ne sera pas requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés dans une réunion d'un conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie de circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 12.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, ou en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants, ou par toute autre personne dûment mandatée par le conseil de gérance à cette fin.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou par le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Sous réserve d'une majorité plus importante prévue dans les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que moyennant une décision unanime. Pour toute autre modification statutaire, l'approbation d'une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social est requise.

**Art. 18.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 20.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH LUXEMBOURG S.à r.l., prénommée.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

*Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à mille sept cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

La personne mentionnée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Madame Stéphanie Anne Duval, directrice adjointe, née le 10 juin 1971 à Sainte-Catherine, France, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
  - Monsieur Laurent C. C. M. Belik, directeur administratif et financier, né le 2 septembre 1974 à Ixelles, Belgique, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
  - Monsieur André Bauwens, comptable senior, né le 24 février 1966 à Manono, République Démocratique du Congo, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
  - Monsieur Martin Pollard, national director, né le 7 mai 1956 à Edgware (UK), demeurant au 33 Cavendish Square, Londres W1A 2 NF;
  - Madame Helen Garbutt, regional director, née le 16 octobre 1964 à Reading (UK), demeurant au 29, rue de Berri, F-75008 Paris.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Blondel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 août 2007, Relation : EAC/2007/10108. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Remich, le 22 août 2007.

P. Serres.

Référence de publication: 2007100174/239/338.

(070113392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

---

**Salcon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 107.576.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 août 2007.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2007100233/201/12.

(070113275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

---

**ArchiMed S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3377 Leudelange, 13, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 63.502.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 3 août 2007.

ARCHIMED S.A.

Signature

Référence de publication: 2007100206/1486/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04359. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

---

**Provali Luxembourg S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1927 Luxembourg, 12, rue Lemire.

R.C.S. Luxembourg B 111.360.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007100234/320/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06192. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

---

**LGIG Property D6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.781.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of August.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH LUXEMBOURG S.à r.l., registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number 118.529, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, here represented by Mrs Cathy Blondel, legal assistant, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on August 8, 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LGIG PROPERTY D6 S.à r.l. (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 8.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder shall be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### **C. Management**

**Art. 10.** The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

**Art. 11.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 14.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 15.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 16.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 17.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 18.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's year commences on 1 January, and ends on 31 December of the same year.

**Art. 20.** Each year on 31 December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed by LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH LUXEMBOURG S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.



*Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

*General meeting of shareholders*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
  - Ms. Stéphanie Anne Duval, Associate Director, born on 10 June 1971 in Sainte-Catherine, France, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
  - Mr. Laurent C.C.M. Bélik, Finance Administration Manager, born on 2 September 1974 in Ixelles, Belgium, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
  - Mr. André Bauwens, Senior Accountant, born on 24 February 1966 in Manono, Democratic Republic of Congo, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
  - Mr Martin Pollard, National Director, born on 7 May 1956 in Edgware (UK), residing in 33 Cavendish Square, London W1A 2 NF;
  - Mrs Helen Garbutt, Regional Director, born on 16 October 1964 in Reading (UK), residing in 29, rue de Berri, F-75008 Paris.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le treize août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH LUXEMBOURG S.à r.l, une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.529, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

représentée par Madame Cathy Blondel, juriste, demeurant à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 8 août 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination LGIG PROPERTY D6 S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même

groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister d'une autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normal au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales ; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

### B. Capital social - Part sociales

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 7.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 8.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. Gérance

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toute circonstance et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, laquelle déterminera la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique, ou, s'il y en a plusieurs, par la signature individuelle d'un gérant.

**Art. 11.** S'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, lequel peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du Conseil de gérance auront lieu au siège social de la Société, à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance ; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Une convocation ne sera pas requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés dans une réunion d'un conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie de circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 12.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, ou en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants, ou par toute autre personne dûment mandatée par le conseil de gérance à cette fin.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou par le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Sous réserve d'une majorité plus importante prévue dans les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que moyennant une décision unanime. Pour toute autre modification statutaire, l'approbation d'une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social est requise.

**Art. 18.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 20.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH LUXEMBOURG S.à r.l., prénommée.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

*Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à mille sept cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

La personne mentionnée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Stéphanie Anne Duval, directrice adjointe, née le 10 juin 1971 à Sainte-Catherine, France, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Monsieur Laurent C.C.M. Belik, directeur administratif et financier, né le 2 septembre 1974 à Ixelles, Belgique, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Monsieur André Bauwens, comptable senior, né le 24 février 1966 à Manono, République Démocratique du Congo, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Monsieur Martin Pollard, national director, né le 7 mai 1956 à Edgware (UK), demeurant au 33 Cavendish Square, Londres W1A 2 NF;

- Madame Helen Garbutt, regional director, née le 16 octobre 1964 à Reading (UK), demeurant au 29, rue de Berri, F-75008 Paris.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française ; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Blondel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 août 2007. Relation: EAC/2007/10107. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Remich, le 22 août 2007.

P. Serres.

Référence de publication: 2007100175/239/338.

(070113389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

**Provali Luxembourg S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1927 Luxembourg, 12, rue Lemire.

R.C.S. Luxembourg B 111.360.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007100235/320/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06189. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070113340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

**EU Enlargement Fund Participations (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,  
(anc. Raiffeisen EU Enlargement Fund Participations (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 71.394.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 août 2007.

H. Beck  
Notaire

Référence de publication: 2007100236/201/13.

(070113272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

---

**Coral Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6971 Hostert, 4, Op der Aepeltaart.  
R.C.S. Luxembourg B 33.332.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007100237/2945/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04424. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

---

**Parkridge Retail Ukraine S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Parkridge Italy Offices S.à r.l.).**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 127.301.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 août 2007.

Pour copie conforme  
Pour la société  
I. Colamonico  
Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2007100245/231/15.

(070113251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

---

**Immobilière Norman S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6971 Hostert, 4, Op der Aepeltaart.  
R.C.S. Luxembourg B 33.455.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007100238/2945/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04425. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

---

**W.D. S.C.I., Société Civile.**

Siège social: L-5692 Elvange, 15, rue de Burmerange.

R.C.S. Luxembourg E 975.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 août 2007.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2007100239/201/12.

(070113268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

**Salwa, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 115.510.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and seven, on the fifth of July.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ALBORG PLC, a company incorporated and existing under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar,

here represented by Ms Annette Kull, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Kuwait, on July 4, 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of SALWA, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.510, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 3 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1215, on 22 June 2006. The articles of incorporation have not been amended since then.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following:

- that the share capital of the Company is fixed at one hundred and fifty thousand Swedish Kronor (SEK 150.000.-) represented by three hundred (300) shares with a par value of five hundred Swedish Kronor (SEK 500.-) each;

- that it is the sole owner of all the shares of the Company and that in such capacity it hereby resolves to dissolve the Company with effect from today;

- that, in its capacity as liquidator of the Company, it declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;

- that, all assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company shall be deemed transferred at book value to the sole shareholder as of the date hereof. The transfer of all assets and liabilities of the Company will be undertaken against the cancellation of the shares held by the sole shareholder in the Company;

- that all rights and obligations of the Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the sole shareholder;

- that the liquidator and sole shareholder has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;

- that the accounts of the Company with respect to all past financial years and the accounts of the Company for the period starting at the end of the last financial year to the present date have been approved at the date of the present meeting;

- that discharge is granted to the directors of the Company for the execution of their mandates;

- that the books and corporate documents of the dissolved Company will be maintained during the period of five (5) years at the following address: 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day cited at the beginning of this document.



The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by first and last name, civil status and residence, the proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le cinq juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

ALBORG PLC, une société constituée et existant sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar,

ici représentée par Mademoiselle Annette Kull, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée au Kuwait, le 4 juillet 2007,

laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Cette société est l'associé unique de SALWA, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la référence B 115.510, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 avril 2006, publié le 22 juin 2006 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1215. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que le capital social de la Société est fixé à cent cinquante mille couronnes suédoises (150.000,- SEK) représenté par trois cents (300) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents couronnes suédoises (500,- SEK) chacune;
- que le comparant détient toutes les parts sociales de la Société et qu'en sa qualité d'associé unique, il décide de prononcer la dissolution de la Société avec effet immédiat;
- qu'en agissant en sa qualité de liquidateur de la Société, le comparant déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- que l'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'associé unique en date d'aujourd'hui. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des parts sociales détenues par l'associé unique dans la Société;
- que tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'associé unique;
- que le liquidateur et associé unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- que les comptes de la Société relatifs aux exercices sociaux passés et les comptes de la Société pour la période allant de la fin du dernier exercice social jusqu'à ce jour ont été approuvés à la date de la présente assemblée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats;
- que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite au porteur de procuration du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Kull, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2007, Relation: EAC/2007/7988. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007100158/239/97.

(070113322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

**Sorting Real Estate Company SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 88.512.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the fifth of July.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KFH INVESTMENT SERVICES LIMITED, a company incorporated and existing under the law of the Cayman Islands, having its registered office at Caledonian House, Mary Street, Georges Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Ms Annette Kull, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Kuwait, on July 4, 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of SORTING REAL ESTATE COMPANY S.A., a société anonyme, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.512, incorporated pursuant to a notarial deed on 17 July 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1437, on 4 October 2002. The articles of incorporation were amended for the last time on 22 August 2002 pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1566, on 31 October 2002.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following:

- that the share capital of the Company is fixed at three hundred thousand Swedish Kronor (SEK 300,000.-) represented by one thousand two hundred (1,200) shares with a par value of two hundred and fifty Swedish Kronor (SEK 250.-) each;

- that it is the sole owner of all the shares of the Company and that in such capacity it hereby resolves to dissolve the Company with effect from today;

- that, in its capacity as liquidator of the Company, it declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;

- that, all assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company shall be deemed transferred at book value to the sole shareholder as of the date hereof. The transfer of all assets and liabilities of the Company will be undertaken against the cancellation of the shares held by the sole shareholder in the Company;

- that all rights and obligations of the Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the sole shareholder;

- that the liquidator and sole shareholder has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;

- that the accounts of the Company with respect to all past financial years and the accounts of the Company for the period starting at the end of the last financial year to the present date have been approved at the date of the present meeting;

- that discharge is granted to the directors of the Company for the execution of their mandates;

- that the books and corporate documents of the dissolved Company will be maintained during the period of five (5) years at the following address: 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day cited at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by first and last name, civil status and residence, the proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le cinq juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

KFH INVESTMENT SERVICES LIMITED, une société constituée et existant sous les lois de Cayman Islands, ayant son siège social à Caledonian House, Mary Street, Georges Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

ici représentée par Mademoiselle Annette Kull, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée au Kuwait, le 4 juillet 2007,

laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Cette société est l'actionnaire unique de SORTING REAL ESTATE COMPANY S.A., une société anonyme ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la référence B 88.512, constituée suivant acte notarié, le 17 juillet 2002, publié le 4 octobre 2002 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1437. Les statuts ont été modifiés la dernière fois le 22 août 2002 suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1566, le 31 octobre 2002.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que le capital social de la Société est fixé à trois cent mille couronnes suédoises (300.000,- SEK) représenté par mille deux cents (1.200) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante couronnes suédoises (250,- SEK) chacune;
- que le comparant détient toutes les actions de la Société et qu'en sa qualité d'actionnaire unique, il décide de prononcer la dissolution de la Société avec effet immédiat;
- qu'en agissant en sa qualité de liquidateur de la Société, le comparant déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- que l'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'actionnaire unique en date d'aujourd'hui. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des actions détenues par l'actionnaire unique dans la Société;
- que tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'actionnaire unique;
- que le liquidateur et actionnaire unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- que les comptes de la Société relatifs aux exercices sociaux passés et les comptes de la Société pour la période allant de la fin du dernier exercice social jusqu'à ce jour ont été approuvés à la date de la présente assemblée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats;
- que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite au porteur de procuration du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Kull, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2007. Relation: EAC/2007/7985. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007100157/239/101.

(070113312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

### **Yarmouk Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 115.511.

### DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the fifth of July.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ALSHARQ LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar,

here represented by Ms Annette Kull, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Kuwait, on July 4, 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of YARMOUK HOLDING, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.511, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 3 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1213, on 22 June 2006. The articles of incorporation were amended for the last time on 28 April 2006 pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1617, on 25 August 2006.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following:

- that the share capital of the Company is fixed at two hundred and fifty million two hundred and thirty-two thousand Swedish Kronor (SEK 250,232,000.-) represented by five hundred thousand four hundred sixty-four (500,464) shares with a par value of five hundred Swedish Kronor (SEK 500.-) each;

- that it is the sole owner of all the shares of the Company and that in such capacity it hereby resolves to dissolve the Company with effect from today;

- that, in its capacity as liquidator of the Company, it declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;

- that, all assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company shall be deemed transferred at book value to the sole shareholder as of the date hereof. The transfer of all assets and liabilities of the Company will be undertaken against the cancellation of the shares held by the sole shareholder in the Company;

- that all rights and obligations of the Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the sole shareholder;

- that the liquidator and sole shareholder has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;

- that the accounts of the Company with respect to all past financial years and the accounts of the Company for the period starting at the end of the last financial year to the present date have been approved at the date of the present meeting;

- that discharge is granted to the directors of the Company for the execution of their mandates;

- that the books and corporate documents of the dissolved Company will be maintained during the period of five (5) years at the following address: 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day cited at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by first and last name, civil status and residence, the proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le cinq juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

ALSHARQ LIMITED, une société constituée et existant sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar,

ici représentée par Mademoiselle Annette Kull, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée au Kuwait, le 4 juillet 2007,

laquelle restera, après avoir été paraphée *ne varietur* par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Cette société est l'associé unique de YARMOUK HOLDING, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la référence B 115.511, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date le 3 avril 2006, publié le 22 juin 2006 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1213. Les statuts ont été modifiés la dernière fois le 28 avril 2006 suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1617, le 25 août 2006.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que le capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante millions deux cent trente-deux mille couronnes suédoises (250.232.000,- SEK) représenté par cinq cent mille quatre cent soixante-quatre (500.464) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents couronnes suédoises (500,- SEK) chacune;
- que le comparant détient toutes les parts sociales de la Société et qu'en sa qualité d'associé unique, il décide de prononcer la dissolution de la Société avec effet immédiat;
- qu'en agissant en sa qualité de liquidateur de la Société, le comparant déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- que l'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'associé unique en date d'aujourd'hui. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des parts sociales détenues par l'associé unique dans la Société;
- que tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'associé unique;
- que le liquidateur et associé unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- que les comptes de la Société relatifs aux exercices sociaux passés et les comptes de la Société pour la période allant de la fin du dernier exercice social jusqu'à ce jour ont été approuvés à la date de la présente assemblée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats;
- que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite au porteur de procuration du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Kull, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2007. Relation: EAC/2007/7987. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007100159/239/102.

(070113319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

**Pribinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.957.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007100240/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00372. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

**Chris Hairdressing S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2631 Luxembourg, 2A, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 109.851.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 août 2007.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2007100241/201/12.

(070113263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

---

**C.R.P. S.A., Compagnie Royale du Parc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 128.412.

L'an deux mille sept, le cinq juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

la société PROCEDIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois luxembourgeoises, établie et

ici représentée par:

Monsieur Fabien Rossignol, juriste, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la société COMPAGNIE ROYALE DU PARC S.A., en abrégé C.R.P. S.A. (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte notarié, dressé par le notaire soussigné, en date du 1<sup>er</sup> juin 2007, la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations étant en cours. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 128 412.

Laquelle partie comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et représentant ainsi l'intégralité du capital social, actuellement fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Bertrange vers la Ville de Luxembourg et de fixer sa nouvelle adresse au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

*Seconde résolution*

Afin de refléter ledit transfert de siège, l'actionnaire unique décide de modifier en langue anglaise et en langue française la première phrase de l'article quatre (4) des statuts. La première phrase aura donc en les deux langues précitées la teneur suivante:

Version anglaise:

«The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.»

Version française:

«Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.»

*Troisième résolution*

L'actionnaire unique décide de nommer aux fonctions de nouvel administrateur unique de la Société en remplacement de Monsieur Gabriel Jean, administrateur sortant:

Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, né à Anvers (Belgique), le 28 février 1954, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, mandat qui se terminera en 2012.

L'actionnaire unique décide en outre que pleine et entière décharge sera accordée à Monsieur Gabriel Jean pour l'accomplissement de son mandat d'administrateur jusqu'au jour du présent procès-verbal.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Rossignol, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2007. Relation: EAC/2007/7984. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007100160/239/52.

(070113475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

---

**S.I.M.I., Studi di Impresa e Mercati Immobiliari Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 118.659.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société R & L FINANCE LIMITED, ayant son siège social à Londres W10 5AP, Hilton Consulting, 117 Buspace Studios, Conlan Street (Royaume-Uni),

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, avec adresse professionnelle à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société à responsabilité limitée STUDI DI IMPRESA E MERCATI IMMOBILIARI SARL, en abrégé S.I.M.I., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 118.659, a été constituée suivant acte reçu par Maître Monica Paggi, notaire de résidence à Rome, en date du 24 juin 1999, et que le siège social a été transféré à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 1959 du 19 octobre 2006.

2.- Que le capital social s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

3.- Que la comparante est l'associée unique de la prédite société STUDI DI IMPRESA E MERCATI IMMOBILIARI SARL, en abrégé S.I.M.I.

4.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société STUDI DI IMPRESA E MERCATI IMMOBILIARI SARL, en abrégé S.I.M.I., qui a arrêté ses activités.

5.- Que la comparante, en tant que liquidateur, déclare avoir repris tous les éléments d'actifs et de passifs de la société STUDI DI IMPRESA E MERCATI IMMOBILIARI SARL, en abrégé S.I.M.I.

6.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu à la comparante et qu'elle assure le paiement de toutes les dettes de la société, même inconnues à l'instant.

7.- Que la liquidation de la société STUDI DI IMPRESA E MERCATI IMMOBILIARI SARL, en abrégé S.I.M.I. est à considérer comme définitivement close.

8.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants actuels de la société pour l'exécution de leur mandat.

9.- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007, Relation GRE/2007/3418. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 août 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007100150/231/48.

(070113524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

---

**LSF4 Mega Investments II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 223.250,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 125.868.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of June.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S. à r.l., a private limited liability company established at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 91.796, here represented by Ms Julie Chartrain, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in McLean (USA) on 18th June 2007,

And

2) KAC HOLDINGS LIMITED, an exempt company incorporated under the laws of Bermuda, with registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11 Bermuda, here represented by Ms Julie Chartrain, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Princeton (USA) on 18th June 2007,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF4 MEGA INVESTMENTS II S.à.r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 125.868, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen dated 22 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1058 of 5 June 2007, amended for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 23 May 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR186,625.- (one hundred eighty-six thousand six hundred and twenty-five euro) by an amount of EUR 36,625.- (thirty-six thousand six hundred and twenty-five euro) to an amount of EUR 223,250.- (two hundred twenty-three thousand two hundred and fifty euro) by the issuance of 293 (two hundred and ninety-three) new ordinary shares with a par value of EUR125.- (one hundred and twenty-five euro) each and to pay a share premium of EUR 111.93 (one hundred eleven euro and ninety-three cents); and

2. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 186,625.- (one hundred eighty-six thousand six hundred and twenty-five euro) represented by 1,492 (one thousand four hundred and ninety-two) ordinary shares and 1 (one) preferred share with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) by an amount of EUR 36,625.- (thirty-six thousand six hundred and twenty-five euro) to an amount of EUR 223,250.- (two hundred twenty-three thousand two hundred and fifty euro) by way of the issuance of 293 (two hundred and ninety-three) new ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, and to pay a share premium of EUR 111.93 (one hundred eleven euro and ninety-three cents).

KAC HOLDINGS LIMITED expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 293 (two hundred and ninety-three) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S. à r.l. so that the amount of EUR 36,736.93 (thirty-six thousand seven hundred and thirty-six euro and ninety-three cents) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S. à r.l. holds 1,785 (one thousand seven hundred and eighty-five) ordinary shares and KAC HOLDINGS LIMITED HOLDS 1 (one) preferred share.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 5 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

« **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 223,250.- (two hundred twenty-three thousand two hundred and fifty euro), represented by 1,785 (one thousand seven hundred and eighty-five) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1) LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S. à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, ici représentée par M<sup>e</sup> Julie Chartrain, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à McLean (EU d'Amérique) le 18 juin 2007,

Et

2) KAC HOLDINGS LIMITED, une société établie sous le droit des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11 Bermuda, ici représentée par M<sup>e</sup> Julie Chartrain, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Princeton (E.U. d'Amérique), le 18 juin 2007,

(les Associés)

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF4 MEGA INVESTMENTS II S.à.r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.868, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 22 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N<sup>o</sup> 1058 du 5 juin 2007, modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer du 23 mai 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR 186.625,- (cent quatre-vingt-six mille six cent vingt-cinq euros) par un montant de EUR 36.625,- (trente-six mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 223.250,- (deux cent vingt-trois mille deux cent cinquante euros) par voie d'émission de 293 (deux cent quatre-vingt-treize) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, et paiement d'une prime d'émission de EUR 111,93 (cent onze euros et quatre-vingt-treize cents); et

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 186.625,- (cent quatre-vingt-six mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 1.492 (mille quatre cent quatre-vingt-douze) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune par le biais d'une augmentation de EUR 36.625,- (trente-six mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 223.250,- (deux cent vingt-trois mille deux cent cinquante euros) par voie d'émission de 293 (deux cent quatre-vingt-treize) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR 111,93 (cent onze euros et quatre-vingt-treize cents).

KAC HOLDINGS LIMITED renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

Toutes les 293 (deux cent quatre-vingt-treize) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à.r.l.,

de sorte que la somme de EUR 36.736,93 (trente-six mille sept cent trente-six euros et quatre-vingt-treize cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S. à r.l. détient 1.785 (mille sept cent quatre vingt-cinq) parts sociales ordinaires et KAC HOLDINGS LIMITED détient 1 (une) part sociale préférentielle.

*Seconde résolution*

Suite à la première résolution, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 223.250,- (deux cent vingt-trois mille deux cent cinquante euros) représenté par 1.785 (mille sept cent quatre-vingt-cinq) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Chartrain, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, LAC/2007/14874. — Reçu 367,37 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007100130/5770/132.

(070113308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

---

**Oydi, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 13.416.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007100256/560/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06389. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070113457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

---

**M.B.K., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 60.943.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.

Pour M.B.K.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007100282/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06178. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070113111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

---